



ASSOCIATION D'ACCUEIL
DE L'ENFANCE D'ÉPALINGES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Mardi 4 juin 2026

La présente assemblée est tenue hors la présence de ses membres. Les membres ont été invités à exercer leur droit de vote exclusivement par correspondance.

Ordre du jour détaillé

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juin 2025
3. Approbation des comptes de l'exercice 2025
4. Approbation du rapport de gestion 2025
5. Election du Comité : Président - trésorier - secrétaire
6. Election d'un organe de révision
7. Fixation du montant de la cotisation annuelle

Personnes présentes

Membres du Comité présents :

Monsieur Cédric Delamadeleine, Président
Monsieur Nicolas Geiser, Trésorier

Membres du Comité excusés :

Madame Aurélie Tornare, Secrétaire
Madame Chantal Good, représentante de la Municipalité
Monsieur Bogomil Kohlbrenner, représentant du Conseil Communal

1) Ouverture de l'Assemblée, liste de présence

Le Président, C. Delamadeleine, ouvre l'Assemblée Générale à 9:10 heures dans les locaux de l'association.

Il rappelle que l'assemblée se tient cette année hors la présence des membres et en présence d'un comité restreint.

Les membres ont été invités à exercer leurs droits par correspondance. A cet effet, ils ont reçu par courriel la convocation et un bulletin de vote par correspondance. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juin 2025, le rapport de gestion 2025, le rapport du trésorier et les comptes de l'exercice 2025 comprenant le rapport de l'organe de révision ont été mis à disposition des membres sur le site internet de l'association.

Les 504 membres disposaient d'un délai au 3 juin 2026 pour retourner leur bulletin de vote. Dans ce délai, le Président constate que 9 membres ont retourné des bulletins valables.

2) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juin 2025

Le procès-verbal a été mis à disposition sur le site internet de l'association, il est approuvé par 9 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

3) Approbation des comptes 2025

Les comptes de l'exercice 2025 comprenant le rapport de l'organe de révision ont été mis à disposition sur le site internet de l'association, Ils sont approuvés par 9 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

4) Approbation du rapport de gestion 2025

Le rapport de gestion de l'exercice 2025 a été mis à disposition sur le site internet de l'association, Il est approuvé par 9 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

5) Election du Comité : Président, Trésorier, Secrétaire

Les trois membres du comité qui doivent être élus par l'assemblée sont le président, le trésorier et la secrétaire. Monsieur Bogomil Kohlbrenner et Madame Chantal Good sont élus directement par les autorités politiques, à savoir, le Conseil communal, respectivement la Municipalité.

L'assemblée approuve la réélection pour une année supplémentaire de :

- a) C. Delamadeleine, Président, par 9 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention
- b) N. Geiser, Trésorier, par 9 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention
- c) A. Tornare, Secrétaire, par 9 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

6) Election d'un organe de révision

La société Milleis Audit Sàrl est reconduit dans sa fonction d'organe de révision pour les comptes de l'exercice 2026, par 9 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

7) Fixation du montant de la cotisation annuelle

Le Comité propose de maintenir sans changement la cotisation annuelle à CHF 120.-.

Le montant de la cotisation est accepté par 7 votes pour, 0 vote contre, 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'assemblée à 9:25 heures.

Cédric Delamadeleine



Le Président

Nicolas Geiser



Le Trésorier

Epalinges, le 4 juin 2026

Annexes : - Rapport de gestion
- Rapport du trésorier



Rapport de gestion pour l'année 2025

Mesdames, Messieurs, chers membres,

Au nom du comité, je vous présente le rapport de gestion de notre association pour l'année 2025.

L'année 2025 a notamment été caractérisée par la réorganisation des locaux de la Courte-Echelle à la suite de l'abandon du projet d'UAPE au Village. Pour pallier le manque de places d'accueil que cette décision a engendrée, il a été nécessaire de trouver et d'aménager de nouveaux locaux dans le collège de la Croix-Blanche pour préserver la continuité de l'accueil, de limiter autant que possible les effets de l'abandon du projet initial et de maintenir l'objectif central de l'association : offrir aux enfants un encadrement de qualité, dans un cadre sûr, adapté et conforme aux exigences en vigueur.

Dans ce contexte d'ajustements organisationnels importants, le comité, la direction générale, la direction et l'ensemble des équipes ont poursuivi leur engagement avec sérieux, disponibilité et sens des responsabilités. Le présent rapport retrace les principaux éléments de gestion de l'exercice 2025 et les perspectives qui en découlent.

Composition du Comité

En 2025, le comité a poursuivi ses travaux afin d'assurer la conduite stratégique de l'association, le suivi des projets institutionnels et l'accompagnement des enjeux opérationnels et financiers. Sa composition a été la suivante :

- C. Delamadeleine – Président
- Ch. Good – Représentante de la Municipalité
- B. Kohlbrenner – Représentant du Conseil communal
- A. Tornare – Secrétaire
- N. Geiser – Trésorier

Faits marquants de l'exercice 2025

Réorganisation des locaux de la Courte Echelle et nouveaux locaux à la Croix-Blanche

L'un des éléments structurants de l'année 2025 a été la réorganisation des locaux de la Courte-Echelle. Cette évolution fait suite à l'abandon du projet d'UAPE au Village et à la mise à disposition de nouveaux locaux dans le collège de la Croix-Blanche.

Cette réorganisation a conduit à une adaptation de la capacité de la Courte Echelle dès la rentrée d'août 2025, passant de 187 à 203 places. Cette adaptation a permis de répondre aux besoins d'accueil identifiés, tout en maintenant une attention particulière à la qualité des conditions d'accueil, à l'organisation des groupes et à l'équilibre des équipes éducatives.

Cette transition a nécessité une coordination importante entre l'association, les services communaux, la direction des écoles, la direction de la structure et les équipes concernées. Le processus s'est toutefois

révélé particulièrement complexe, les adaptations successives et les contraintes communales ayant fortement mobilisé les ressources de l'association. Le comité tient à relever l'engagement des collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué à la mise en œuvre de cette réorganisation dans des délais exigeants.

Evolution de la capacité d'accueil

La capacité totale de l'association s'est élevée à 525 places en 2025, contre 509 places en 2024. Cette progression résulte principalement de l'augmentation de la capacité de la Courte-Echelle dès la rentrée d'août 2025, ainsi que de l'effet en année pleine de l'augmentation de la capacité de la Trottinette, passée de 72 à 96 places dès août 2024 lors de son installation dans les nouveaux locaux de Bois-Murat.

Dans l'analyse de l'activité 2025, cet effet de calendrier doit être pris en considération : l'augmentation intervenue à la Trottinette en 2024 n'a produit qu'un effet partiel sur l'exercice 2024, alors qu'elle a porté ses effets sur l'ensemble de l'année 2025. Cette évolution explique une partie de la progression des produits et des charges de l'association.

Mise en œuvre du projet « Vivre la nature avec les enfants »

Le projet pédagogique « Vivre la nature avec les enfants », annoncé dans les perspectives de l'exercice précédent, a été mis en œuvre en 2025. Il vise à renforcer le lien des enfants avec la nature, à proposer des expériences éducatives en plein air et à diversifier les approches pédagogiques proposées au sein du réseau.

La mise en place de cette activité a généré des dépenses de lancement et de fonctionnement spécifiques. Elle constitue toutefois un renforcement important de l'approche pédagogique, en cohérence avec la volonté de l'association de proposer des expériences d'accueil variées, porteuses de sens et adaptées aux besoins des enfants.

Inclusion et accompagnement des besoins particuliers

L'inclusion constitue un enjeu central pour l'association. En 2025, l'AAEE a poursuivi ses efforts afin de permettre l'accueil d'enfants présentant des besoins particuliers, dans le respect de leurs possibilités, du fonctionnement des groupes et des ressources disponibles. Cette démarche nécessite une attention constante, tant dans l'organisation quotidienne que dans l'adaptation des pratiques éducatives.

Les équipes éducatives, les directions de structures et la direction générale ont continué à collaborer avec les familles, les partenaires spécialisés et les autorités compétentes afin de rechercher des solutions adaptées à chaque situation. Le comité tient à souligner l'importance de cet engagement, qui demande du temps, de la coordination et des moyens spécifiques, mais qui s'inscrit pleinement dans la mission de service public confiée à l'association.

Adaptations imposées par les contraintes de locaux

L'association a également dû poursuivre le suivi des adaptations rendues nécessaires par les contraintes de locaux et par l'évolution des besoins d'accueil. Le projet d'extension de la Pépinière, avec de nouveaux locaux prévus dans le quartier des Croisettes, demeure un enjeu important pour les prochains mois. Il devra permettre d'améliorer les conditions d'accueil et de répondre aux besoins croissants des familles, dans des locaux modernes et conformes aux normes actuelles.

Le comité reste attentif à l'évolution de ce dossier, à son calendrier et à ses conséquences organisationnelles et financières pour l'association.

Gestion financière

L'exercice 2025 se clôture sur un résultat proche de l'équilibre, avec une perte de CHF 5'767.68. Ce résultat doit être apprécié au regard d'un volume d'activité en progression et d'un total de produits de CHF 11'234'552.76. Les charges se sont élevées à CHF 11'241'135.32, traduisant l'adaptation des moyens nécessaires à l'exploitation des structures et à l'augmentation de la capacité d'accueil.

Comme les années précédentes, les frais de personnel constituent le principal poste de charges. Cette réalité reflète la nature même de notre mission : l'accueil de l'enfance repose d'abord sur des équipes qualifiées, stables et suffisantes pour garantir un encadrement conforme aux normes et respectueux du bien-être des enfants.

La progression des charges s'explique également par l'augmentation de l'activité, les besoins liés aux locaux, l'alimentation, les frais de nettoyage et certaines activités pédagogiques. Le comité relève que le résultat de l'exercice demeure maîtrisé malgré ce contexte de croissance et malgré les adaptations structurelles nécessaires.

L'organe de révision a procédé au contrôle restreint des comptes annuels 2025. Dans son rapport daté du 7 avril 2026, il indique n'avoir pas rencontré d'élément permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Remerciements

Le comité souhaite exprimer sa reconnaissance à l'ensemble du personnel de l'association. L'année 2025 a exigé une capacité d'adaptation importante, notamment en lien avec l'évolution des locaux, l'augmentation de la capacité d'accueil et la mise en œuvre de projets pédagogiques. L'engagement des équipes a permis de garantir la continuité et la qualité des prestations offertes aux enfants et aux familles. Nos remerciements s'adressent également au canton, aux autorités communales, aux partenaires institutionnels, aux membres de l'association ainsi qu'aux familles pour leur confiance.

Conclusion

L'année 2025 confirme la capacité de l'AAEE à s'adapter à un environnement en constante évolution. Les réorganisations réalisées, l'adaptation de la capacité d'accueil et la poursuite des activités pédagogiques démontrent la volonté de l'association de répondre de manière responsable aux besoins des familles tout en maintenant la qualité de ses prestations.

Les défis demeurent importants, en particulier en matière de locaux, de ressources humaines, de maîtrise des charges et de financement durable. Le comité aborde toutefois l'année 2026 avec confiance, en poursuivant une gestion rigoureuse, transparente et orientée vers la mission première de l'association : offrir un accueil de qualité aux enfants d'Épalinges.

Au nom du comité :



Cédric Delamadeleine
Président

Epalinges, le 29 avril 2026



RAPPORT DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2025

Mesdames, Messieurs,

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité du développement de l'Association d'accueil de l'enfance d'Epalinges (AAEE). Il a été marqué par une nouvelle progression de l'activité, liée à l'augmentation du nombre de places d'accueil, ainsi que par l'adaptation correspondante des ressources humaines, des surfaces exploitées et de certains frais de fonctionnement.

Dans ce contexte de croissance, l'AAEE clôture l'exercice avec un résultat proche de l'équilibre. Le déficit net s'élève à CHF 5'767.68, soit environ 0,05 % du total des produits. Ce résultat traduit à la fois l'importance des charges nécessaires au respect des normes d'encadrement et la volonté de maintenir une gestion financière rigoureuse, en cohérence avec la mission d'accueil confiée à l'association.

Le présent rapport présente les principaux éléments du bilan au 31 décembre 2025, les évolutions significatives du compte de résultat ainsi que les facteurs explicatifs des variations observées par rapport à l'exercice 2024.

Bilan au 31 décembre 2025

Le bilan de l'AAEE au 31 décembre 2025 présente une structure financière globalement stable, avec un total de bilan de CHF 2'773'695.78, contre CHF 2'708'581.43 au 31 décembre 2024.

Actif : Les liquidités, composées des caisses et des banques, s'élèvent à CHF 1'284'068.03, contre CHF 1'226'218.18 en 2024. Les débiteurs et actifs transitoires totalisent CHF 1'485'720.75, soit un niveau proche de celui de l'exercice précédent. Les titres demeurent comptabilisés pour CHF 3'900.-. Les immobilisations restent inscrites pour un montant symbolique total de CHF 7.-, les investissements antérieurs ayant été intégralement amortis.

Passif : Les créanciers et passifs transitoires atteignent CHF 2'311'955.18, contre CHF 2'238'973.15 en 2024. La provision pour pertes sur débiteurs est ramenée à CHF 17'400.-, contre CHF 19'500.- en 2024, tandis que la provision pour l'agrandissement des structures demeure inchangée à CHF 270'000.-.

Fonds propres : Les fonds propres s'élèvent à CHF 174'340.60 au 31 décembre 2025, après prise en compte du résultat négatif de l'exercice de CHF 5'767.68. Ils s'établissaient à CHF 180'108.28 au terme de l'exercice précédent. Le niveau des fonds propres reste positif, mais confirme que la marge de manœuvre financière de l'association demeure limitée au regard du volume d'activité.

Compte de pertes et profits

L'exercice 2025 se caractérise par une hausse simultanée des produits et des charges, conséquence directe de l'augmentation de l'activité et de l'adaptation des moyens nécessaires à l'exploitation des structures.

Les produits s'élèvent à CHF 11'234'552.76, contre CHF 10'624'378.37 en 2024, soit une progression de CHF 610'174.39. Les écolages représentent CHF 5'681'760.86. Afin d'apprécier correctement leur évolution, il convient toutefois de tenir compte du fait qu'en 2024 le poste « Subvention cantonale (Rabais parents 20 %) » correspondait à la prise en charge par le canton de 20 % de la facture des parents pour le mois de novembre, mesure qui n'a pas été reconduite en 2025. En neutralisant cet effet, l'augmentation effective liée aux contributions parentales est de CHF 225'996.69, soit 4,14 %. Elle s'explique principalement par l'augmentation du nombre de places d'accueil, qui sont passées de 509 places en 2024 à 525 places en 2025. Cette progression résulte d'une part de l'effet en

année pleine de l'augmentation de capacité de la Trotinette intervenue en août 2024, de 72 à 96 places, et d'autre part de la réorganisation des locaux de la Courte Echelle à la suite de l'abandon du projet du Village et de la mise à disposition de nouveaux locaux dans le collège de la Croix-Blanche. La Courte Echelle est ainsi passée, à la rentrée d'août 2025, de 187 à 203 places. L'évolution des produits doit donc être appréciée en tenant compte de ces effets de capacité, auxquels s'ajoute l'adaptation annuelle des tarifs d'accueil.

Les subventions communales et cantonales demeurent déterminantes pour l'équilibre économique de l'association. La subvention communale en liquidités s'élève à CHF 2'411'699.10, tandis que les subventions communales liées aux loyers et aux transports s'élèvent respectivement à CHF 618'786.65 et CHF 238'563.15. Ces variations sont directement liées à l'augmentation des surfaces mises à disposition et aux coûts de transport. La subvention cantonale relative aux salaires atteint CHF 2'138'653.-, en hausse par rapport à 2024.

Les charges d'exploitation s'établissent à CHF 11'241'135.32, contre CHF 10'609'839.72 en 2024. Les charges de personnel restent le poste principal. Les salaires bruts atteignent CHF 7'650'705.65 et les charges sociales CHF 1'155'081.95. En tenant compte également du personnel externe, des indemnités d'assurances et des frais de formation et de personnel, les charges liées au personnel représentent environ 77 % de l'ensemble des charges. Cette évolution découle de l'engagement de personnel supplémentaire nécessaire au respect des normes d'encadrement, de l'adaptation des salaires au coût de la vie, de la progression liée à l'expérience professionnelle.

Parmi les autres charges significatives, l'alimentation atteint CHF 957'713.87, en hausse sous l'effet de l'augmentation du nombre de places d'accueil et du renchérissement des denrées alimentaires. Les produits et frais de nettoyage s'élèvent à CHF 499'324.20, en lien avec l'augmentation des surfaces à entretenir, l'évolution des prix facturés par le prestataire et certaines interventions supplémentaires qui étaient auparavant prises en charge par la conciergerie communale. Les loyers s'élèvent à CHF 665'694.95, soit une progression directement liée aux surfaces supplémentaires mises à disposition par la commune et à l'ajustement des surfaces prises en compte dans le calcul des loyers.

L'activité « Vivre la nature avec les enfants », mise en place dès janvier 2025, constitue un nouveau poste de charges pour un montant de CHF 13'504.65. Son lancement a entraîné certaines dépenses initiales, qui doivent être appréciées comme liées au démarrage de cette nouvelle prestation pédagogique.


Le résultat d'exploitation ressort ainsi à - CHF 6'582.56. Après prise en compte du résultat financier positif de CHF 814.88 et en l'absence de charges ou produits extraordinaires en 2025, le résultat net de l'exercice s'établit à - CHF 5'767.68.

L'exercice 2025 se clôture par un léger déficit, dans un contexte de croissance de l'activité et d'adaptation des moyens nécessaires à l'accueil des enfants. Le résultat demeure très proche de l'équilibre au regard du volume total des produits et des charges. Il reflète la nécessité de concilier le développement des prestations, le respect des exigences d'encadrement, la qualité de l'accueil et la maîtrise des coûts.

La situation financière de l'AAEE reste stable. L'association devra néanmoins poursuivre une gestion attentive de ses charges, en particulier des charges de personnel, des loyers, des frais de nettoyage, de l'alimentation et des coûts liés à l'augmentation des places d'accueil.

Le soutien continu de la commune d'Epalinges et du canton demeure essentiel pour garantir la pérennité de l'accueil préscolaire, parascolaire et familial de jour. Il permet à l'AAEE de remplir sa mission dans un cadre financier maîtrisé, au service des enfants, des familles et de la collectivité.

Fait à Epalinges, le 28 avril 2026



Nicolas Geiser
Trésorier